

Mairie de Vendémian



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Cadre général du budget primitif

En application de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est annexée au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été approuvé le 28 mars 2018 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Eléments de contexte et priorités du budget

Le budget primitif 2018 de la commune de Vendémian a été élaboré par la commission finances, au cours des réunions de préparation budgétaire des 14 et 21 Mars 2018. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. L'estimation des recettes a, quant à elle, été réalisée selon un principe de prudence.

La commune constate ses recettes diminuer du fait de la baisse des dotations de l'état. Elle est également consciente de l'importance de limiter son recours à l'emprunt pour financer ses projets. **La priorité de 2018 pour la commune est donc de faire un effort sur ses charges financières tout en optimisant ses ressources afin de dégager une meilleure capacité d'autofinancement.**

Cela se traduira par une maîtrise toujours accrue des dépenses et une revalorisation de la fiscalité.

En matière d'investissement, l'effort sera porté pour l'essentiel sur la création du nouveau transformateur électrique. Celui-ci est indispensable au développement de partie haute de la commune. En effet, la commune ne disposant pas de puissance suffisante pour raccorder de nouvelles constructions, s'est vue dans l'obligation de rejeter des permis de construire. Il s'agit donc d'un enjeu considérable pour la commune.

Ce projet est largement soutenu financièrement par Hérault Energie et le département.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments communaux, le versement des salaires des agents et les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services à la population ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

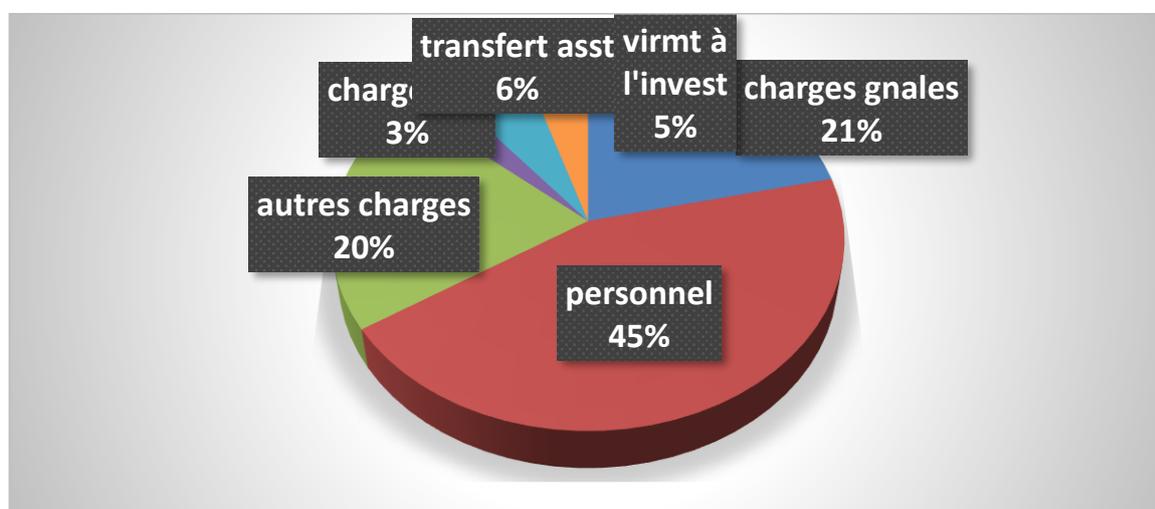
Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services demandées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2018 sont estimées à 972 587.03€ dont 916 408.04€ de dépenses réelles et 56 178.99€ de dépenses d'ordre entre la section d'investissement et de fonctionnement.

L'ensemble des dépenses de personnel (salaires, charges, formation, assurances, prestations sociales...) représente 45% des dépenses totales de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2018



Recettes

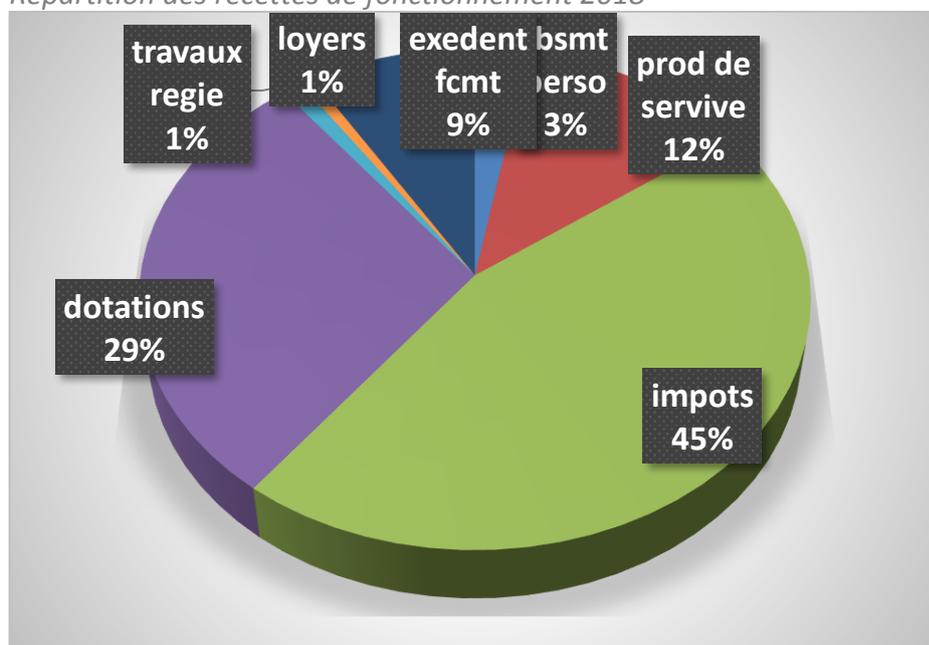
Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre de loisirs, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Concernant les dotations, celles-ci sont en baisse.

Sur la commune de Vendémian, la DGF a baissé de 30,49% entre l'année 2013 et 2017, soit une perte de 44 197€.

Les recettes totales de fonctionnement pour l'année 2018 sont estimées à 972 587.03, € dont 965 587.03€ de recettes réelles et 7 000€ de recettes d'ordre entre la section d'investissement et de fonctionnement.

Répartition des recettes de fonctionnement 2018



Fiscalité

Les taux d'imposition pour l'année 2018 sont revalorisés de la façon suivante :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	12.45	12.95
Taxe foncière bati	19.91	20.41
Taxe foncière non bati	89.64	89.64

Le produit fiscal attendu pour 2018 est de **348 778€**.

Au final, les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé ces dernières années du fait d'aides de l'État en constante diminution, alors que les dépenses suivent une augmentation régulière
En 2018, la capacité d'autofinancement est de 49 178.99€.

Section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

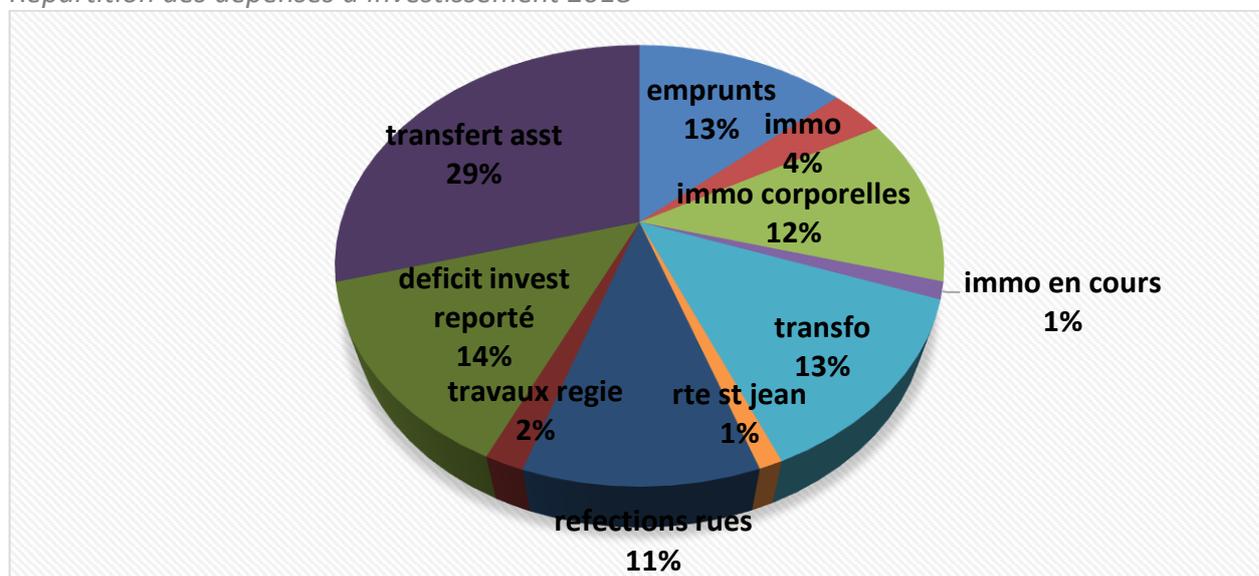
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Dépenses

Le total des dépenses d'investissement prévu pour l'exercice 2018 est de 397 148.70€ dont 390 148.70€ de dépenses réelles et 7 000€ de dépenses d'ordre, auxquelles s'ajoutent 54 680.25€ de déficit reporté de 2017 et 116 416.26 € d'excédent capitalisé.

Répartition des dépenses d'investissement 2018



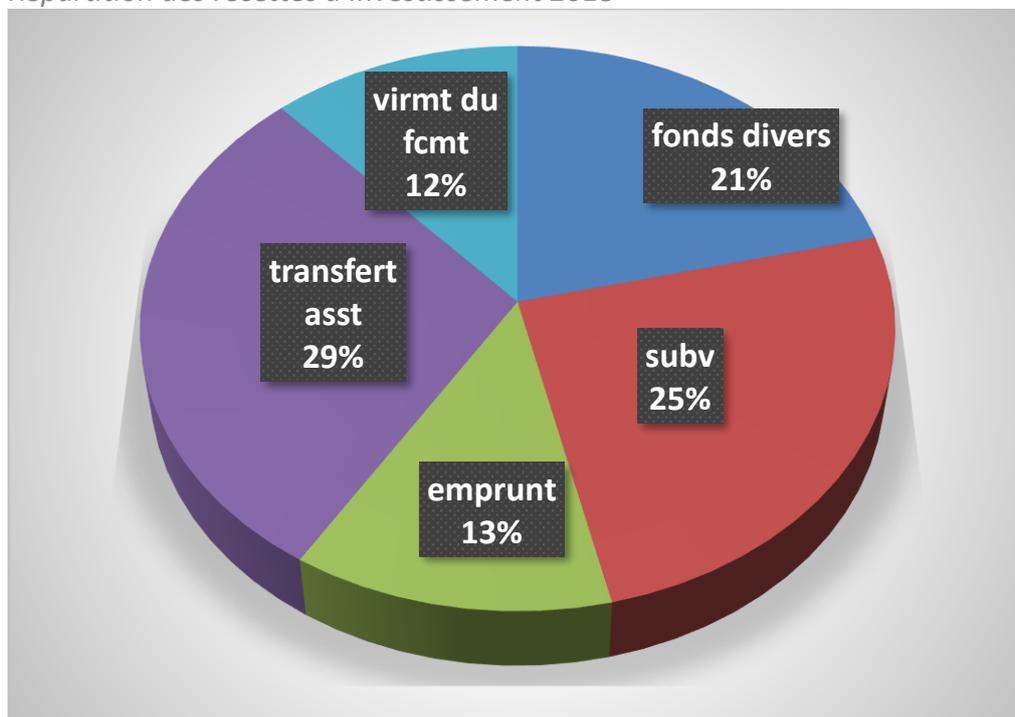
Les principaux projets pour 2018 sont les suivants :

- PLU : continuité de l'étude : 7 960€
- Étude sur l'implantation d'un nouveau bâtiment communal : 5 800€
- ADAP : rampe salle communale + autre bâtiment communal : 18 552,48€
- Réhabilitation de l'Aire de jeux : 12 288€
- Sécurisation route de Plaissan 12 000€
- Réfection de la rue de la Place 5 000€
- Transfo rue de laval : 52 000€
- Dgd brl rte de st jean : 4 200€
- Réfection de la rue de laval suite aux travaux : 41 567€

Recettes

Le total des recettes d'investissement prévu pour l'exercice 2018 est de 397 148.70€ dont 224 553.45€ de recettes réelles auxquelles s'ajoutent 116 416.26€ d'excédent d'investissement reporté et 56 178.99€ de virement de la section de fonctionnement.

Répartition des recettes d'investissement 2018



Synthèse et ratios

FONCTIONNEMENT	PROPOSITION BUDGETAIRE 2018
Dépenses	972 587.03€ dont 56 178.99€ de virement à la section d'investissement
Recettes	972 587.03€
INVESTISSEMENT	PROPOSITION BUDGETAIRE 2018
Dépenses	397 148.70€
Recettes	397 148.70€ dont 56 178.99€ de virement de la section de fonctionnement dont 56 680.25€ d'affectation de résultat de 2017

Les **dépenses réelles de fonctionnement par habitant** sont estimées de **839.71€** contre 621€ en moyenne pour les communes de même strate (500 à 2000 habitants) *. Ce ratio reflète l'importance des services rendus à la population notamment en matière d'enfance jeunesse (centre de loisirs, espace jeunesse, cantine, garderie...).

Les **dépenses d'équipement par habitant** sont estimées de **159.42** contre 272€ pour les communes de même strate (500 à 2000 habitants) *.

L'**encours de la dette de la dette** passe à **682.56€/habitant** contre 631€/habitant pour les communes de même strate (500 à 2000 habitants) *.

Au 1^{er} janvier 2018, le capital des emprunts à rembourser s'élève à 739 213.68€.

Cet encours va être diminué au fil des années en raison de plusieurs prêts qui arrivent à échéance en :

- 2018 : 2 emprunts libérant 9 791.93€
- 2021 : 2 emprunts libérant 50 549.49€

Fait à Vendémian, le 28 Mars 2018

Le Maire

David CABLAT